

paix avec ses connaissances militaires.

A l'heure qu'il est, le traité n'est pas encore signé et les bruits de guerre entre les deux ennemis de M. Lacroix, ne s'éteignent pas, que nous sachions.

C'est malheureux, M. Lacroix pourrait bien, s'il attend cela, user ses habits de cadets.

Depuis que cet article est écrit, nous avons appris que non seulement le colonel a consenti aux demandes de M. Lacroix, mais a poussé la condescendance, vu l'extrême timidité de ce monsieur, jusqu'à lui permettre de choisir lui-même son examinateur.

Le choix de M. Lacroix est tombé sur M. Alphonse Paré, de Saint-Roch.

Nous pouvons assurer d'avance que l'examen ne sera pas long et que M. Paré ne posera pas de questions difficiles.

—000—  
**Laliberte et Veldon,**

Ne voilà-t-il pas que M. Laliberté, marchand de chapeaux de la rue St. Joseph, s'est mis à être jaloux de John Veldon ?

Eh ! bien oui, c'est comme je vous le dis, lecteurs, et aujourd'hui Maître Laliberté fait tout en son pouvoir pour naire et éclipser notre vieil ami John.

Heureusement, pour ce dernier, le Charivari est là, qui surveille son antagoniste et se propose de déjouer toutes ses machinations et ses complots, en levant le voile qui les couvre, et en les exposant aux regards du public qui saura les apprécier à leur juste valeur.

Depuis que Veldon nous a fait annoncer, qu'à partir de midi jusqu'à sept heures et demie du soir, il se tiendrait exposé sur le serpent qui orne le devant de sa pharmacie, afin de se faire voir des dames, mon Laliberté, lui, guette le moment où John fait son ascension et, grimant comme un singe, il va s'asseoir majestueusement sur l'énorme chapeau de castor en tôle, qui lui sert d'enseigne, et dans cette position aérienne, ayant l'air de Louis XIV sur son trône, il nuit considérablement à ce pauvre John en empêchant le beau sexe de n'avoir d'yeux que pour lui.

Ecoute-nous bien, mon bien-aimé Veldon, quand tu verras Laliberté ainsi installé, essayant avec son beau visage et son air gracieux, à attirer les regards qui ne devraient se braquer que sur toi, arme-toi d'une puissante seringue et envoie, dans les grands yeux noirs de ton concurrent, un jet d'un des plus forts acides de ta pharmacie et tu le verras déguerpir, le grand Laliberté !

Alors tu demeureras le vainqueur et tous les regards seront pour toi.

Vous avez beau dire, et beau faire, M. Laliberté, vous ne réussirez jamais, car nous aimons Veldon et nous le protégeons.

Est-ce que par hasard, mon cher monsieur, vous ne vous seriez pas encore aperçu de l'amour que nous avons pour le beau pharmacien ?

Croyez vous que si nous ne l'aimions pas, nous en parlerions aussi souvent ?

Ce n'est guère probable, et si nous aimons à en parler, c'est parce qu'il nous est tombé dans l'œil et que nous l'avons dans notre manche : C'est bien naturel, il est si beau ce cher Johny.

Ne crains rien, Veldon, le soussigné veille sur toi.

Tou-Tou.

**Toujours Noé !**

Sur notre dernier numéro nous avons promis à nos lecteurs de leur donner un compte-rendu des principales actions de Noé Langevin, pendant cette semaine, et, comme nous nous faisons une obligation et un devoir de remplir religieusement notre parole, nous allons aujourd'hui rapporter ce que notre limier nous a nouvellement appris sur la visite que l'honorable Noé a faite à bord de la *d'Estrees*.

Samedi donc, Noé, accompagné de deux jeunes accolytes qu'il avait pêchés, nous ne savons où, est allé visiter la frégate française mouillée dans notre port. Il a été reçu avec tous les honneurs qui sont dus à son rang et à sa dignité; la sentinelle a présenté les armes, vingt cinq coups de pétards ont été tirés, et le cuisinier en chef, ayant un gros perroquet vert sur la tête, et portant dans ses mains les insignes de son commandement, est venu, accompagné d'un nombreux Etat-Major de marmitons, recevoir au pied de l'escalier notre petit Langevin qui se confondait en saluts et en révérences.

Si le format de notre journal nous le permettait, nous pourrions rapporter presque textuellement toute la conversation de Noé, attendu que notre limier n'en a rien perdu, mais malheureusement, nous devons nous borner à un simple compte-rendu des seules actions, vu que nos colonnes demandent toujours qu'on leur serve des mets variés et nouveaux.

Après avoir visité la frégate dans tous ses compartiments et avoir exprimé sa satisfaction, Noé a pris congé de son conducteur, qui l'a reconduit en grande cérémonie, jusque sur le bas de l'escalier et alors, ayant échangé une chaleureuse poignée de main, nos deux illustres se sont séparés, il est bien probable, pour toujours. Vingt cinq coups ont salué le départ de l'honorable visiteur, et le perroquet, mêlant sa voix aux détonations du pétard, cria à plusieurs reprises : *Jacot, Jacot*.

Arrivé au débarcadère, Noé mit son orguon, tira son porte-feuille et, prenant un rouleau de billets de banque qui en arroundissaient les flancs, il les plaça orgueilleusement entre ses dents; puis se tournant avec majesté vers les nombreux badaux qui l'environnaient bouche bée, paya princièrement son passage.

Vivo Noé !

**DEVront PARAITRE BIENTOT.**

*Relation des scènes qui se sont passées dans mon hotel*, par J. Dubé, hôtelier de la rue St. Jean.

*Les péripéties d'un voyage aux Etats-Unis*, par Xénophon Lavoie, Etudiant en Droit.

*On dit que mon ami Gamache veut se séparer de moi, mais ce n'est pas vrai et, plus que jamais, il est mon inséparable*, par François Bélanger, épicié de St. Sauveur.

*J'ai beaucoup plus de pédantisme que j'ai d'esprit*, par Gustave Gagnon, joueur d'orgue de barbarie.

*Manière économique de payer une traite aux étrangers*, par W. Michaud, collecteur de J. Lemesurier.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

**BILLS PRIVES.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

**LE CHARIVARI CANADIEN**

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côté du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabaciste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

À Montréal, chez Mr. Perry, No. 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

À Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicié, rue Clarence, près de la rue Dalhousie.